

"L'amendement charia" en Oklahoma

L'AMÉRIQUE PROFONDE ET L'ISLAM
lundi 8 novembre 2010.

Autres articles

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 15 novembre 2010

No. : CI-087

Secrétaire : STÉPHANIE BOUTIN

Lors des élections générales du 2 novembre 2010, les électeurs de l'Oklahoma étaient, entre autres, appelés à se prononcer sur une modification du paragraphe 1 de l'article VII de la constitution de leur Etat, indiquant spécifiquement qu'il était interdit aux juges de l'Oklahoma de fonder leurs décisions sur une législation internationale ou sur la charia (loi islamique).

Ce projet était présenté par le représentant Rex Duncan, Lewis Moore et le sénateur Sykes. Dans leur campagne, ceux-ci affirmaient notamment qu'en Grande-Bretagne, les juges s'inspirent de la charia pour juger les musulmans et qu'il fallait empêcher que cela n'arrive en Oklahoma... Ils rappelaient que « Selon la charia, les femmes ont peu de droits par rapport aux hommes, la liberté d'expression est sévèrement restreinte et la liberté de religion est limitée ou inexistante », en prenant l'Iran comme exemple de pays appliquant la charia.

Malgré l'opposition de la quasi unanimité des élites politiques et médiatiques pour lesquelles un tel amendement n'avait aucun sens dans la mesure où les juges d'Oklahoma appliquent les lois fédérales et les codes valables en Oklahoma et n'auront donc jamais à juger en fonction de la charia, les électeurs — que les sondages montraient très partagés sur l'utilité d'un tel texte — l'ont finalement, et à la surprise générale, approuvé à 70,08% contre 29,82% (sur un peu moins d'un million de votants).

Le Council on American-Islamic Relations (CAIR) a déposé un recours contre cet amendement qui lui semble inconstitutionnel car discriminatoire par rapport à la religion musulmane voir contraire à la liberté de conscience.

<http://www.ballotpedia.org/wiki/index.php>